

MESURER LA DYNAMIQUE DU COVOITURAGE EN PAYS DE LA LOIRE
EXPLOITATION DU REGISTRE DE PREUVE DE COVOITURAGE (RPC)
ET D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES USAGERS

CEREMA OUEST / RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Les rendez-vous du Cerema juin 2023

CONTEXTE

Démarche issue du Plan de relance de la Région Pays de la Loire – juillet 2020

Opportunité offerte par la loi LOM (déc. 2019)

l'intégration du covoiturage parmi les leviers d'action des intercommunalités et des Régions. Elles peuvent dorénavant verser une allocation aux conducteurs et aux passagers dans le cadre de déplacements en covoiturage (subvention des trajets, défiscalisation de ces aides) ;

Mise en œuvre à partir de janvier 2021

- Trajets ciblés vers le travail et les études supérieures
- Fonctionnement par le biais d'une convention ouverte multi-opérateurs
- Incitation versée aux conducteurs de 2€ à 5€ par trajet passager réalisé : 2 à 20 km (forfait de 2€) puis 0,10€ par km supplémentaire jusqu'à un plafond de 5€ (50km)
- 6 trajets maxi par jour et par conducteur
- Trajets ayant pour origine et destination les Pays de la Loire en dehors des trajets internes aux EPCI de Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole et l'Agglo de Cholet
- Trajets de classe de preuve B et C

**COVOITURER MOINS
CHER AVEC LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**



INCITATION RÉGIONALE À LA PRATIQUE DU COVOITURAGE



Pour réaliser des économies et participer à la transition énergétique, tentez le covoiturage du quotidien !

Comment ça marche ?

La Région des Pays de la Loire encourage la pratique du covoiturage. Elle participe aux frais de covoiturage de vos trajets entre votre domicile et votre lieu de travail effectués en Pays de la Loire via les partenaires BlaBlaCar Daily, Karos, Klaxit et Mobicoop.

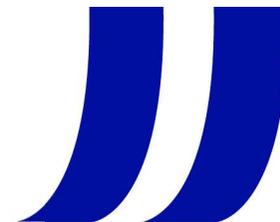


Et en pratique ?

En utilisant les plateformes de covoiturage, une subvention est directement versée au conducteur et réduit donc le coût pour le passager. Vous n'avez aucune démarche spécifique à faire pour en bénéficier.



FONCTIONNEMENT



Métro et CU prennent à leur charge

 - Trajets internes métro/CU (+ Cholet agglo)

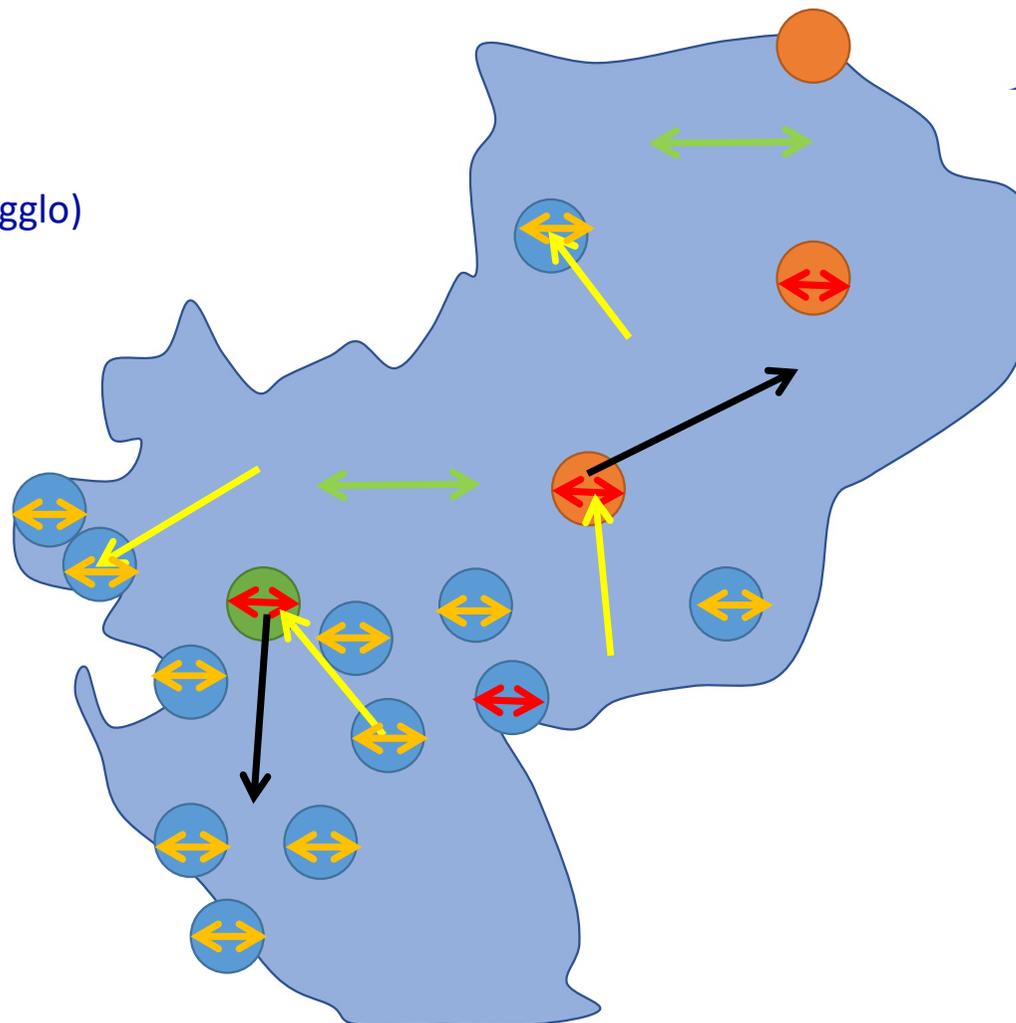
Région AOMR prend à sa charge :

 - Trajets internes CA

 - Trajets entrants vers métro/CU/CA

 - Trajets sortants des métro/CU/CA

 - Trajets rural<>rural



LES ORDRES DE GRANDEURS ISSUS DES ENQUÊTES MÉNAGES

- Part modale (en déplacements individuels) du covoiturage passagers adultes :

 - 10% sur l'ensemble des déplacements;

 - 6% sur l'ensemble des déplacements vers/depuis travail ou études .

- Poids du covoiturage en termes de distances parcourues (km évités vis-à-vis de l'autosolisme) :

 - 12,5 millions de km évités/jour tous motifs de déplacements confondus (soit plus de 2 436 tonnes de CO2 évitées/jour) ;

 - 1,7 millions de km évités/jour sur les déplacements vers/depuis le travail (soit plus de 335 t de CO2 évitées/jour)

 - 100 000 km évités/jour sur les déplacements vers/depuis les études (soit plus de 18 tonnes de CO2 évitées/jour)

Sur les 575 000 trajets quotidiens réalisés par jour en covoiturage (majeurs hors accompagnement), 60 000 sont réalisés pour le travail et 10 000 pour les études.

PERMET-IL DE CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE ?

Indicateurs principaux du RPC – Janvier 2021 - Décembre 2022 (24 mois)



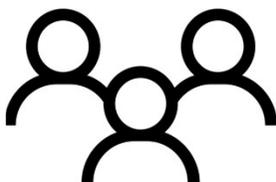
696 871

covoiturages
réalisés



487 600

Trajets incités
Aleop



2,28

taux
d'occupation



31,5 km

distance
moyenne



32 min

temps
moyen

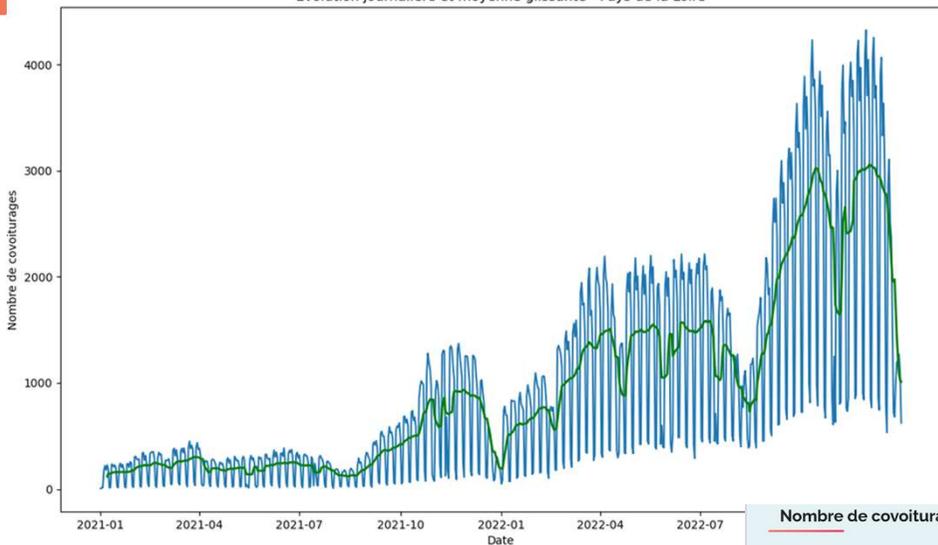


4278 tonnes

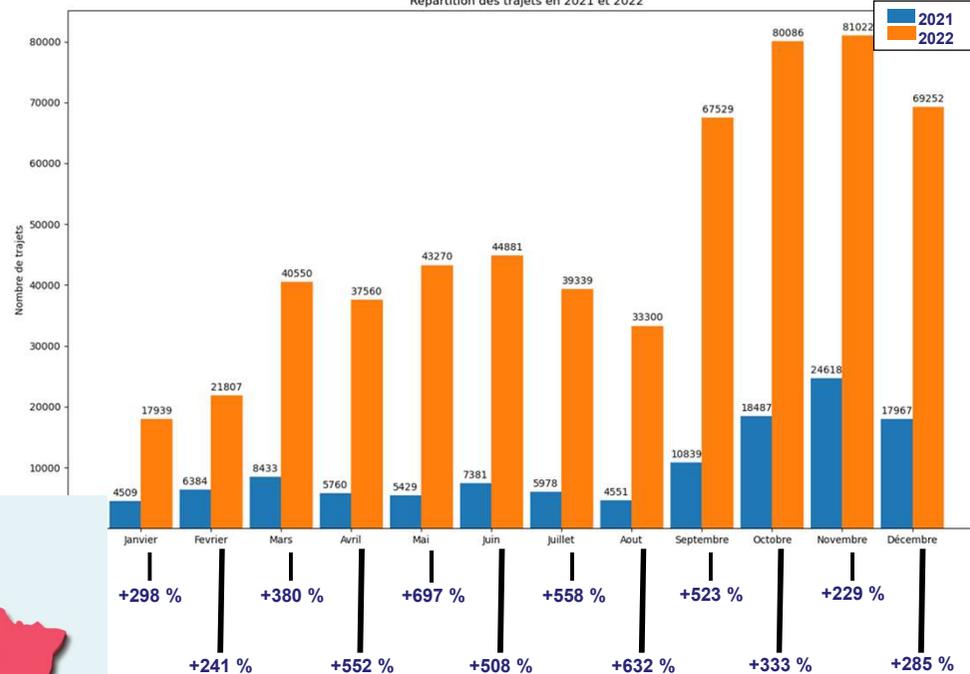
CO²
économisé

ATTEINT-IL SES OBJECTIFS DE CRÉATION DE DYNAMIQUE?

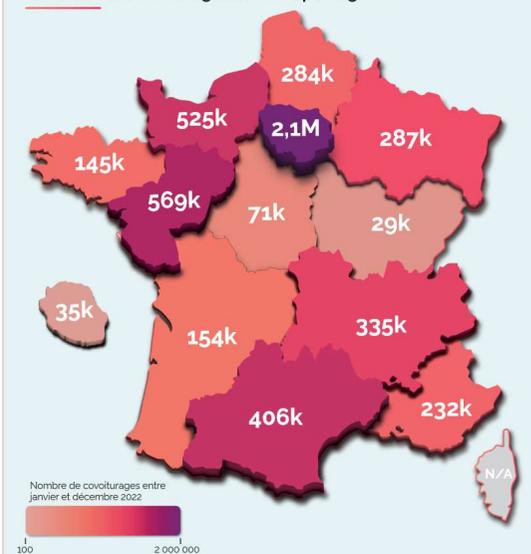
Evolution journalière et moyenne glissante - Pays de la Loire



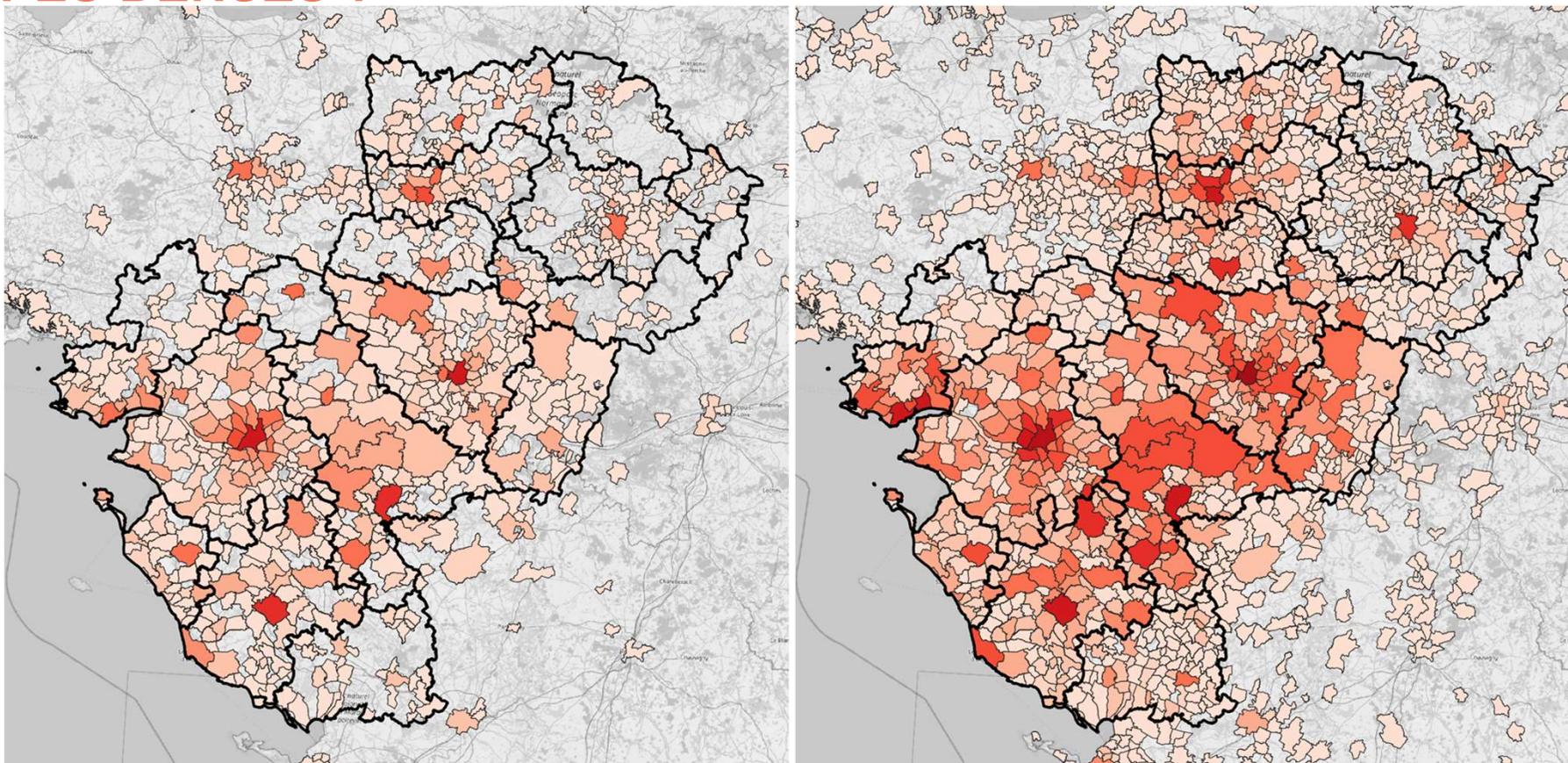
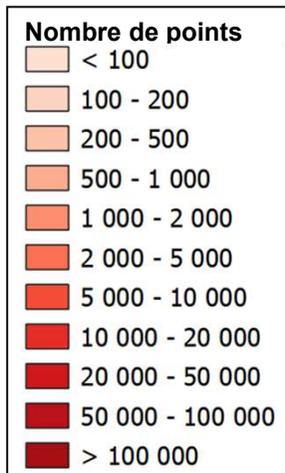
Répartition des trajets en 2021 et 2022



Nombre de covoiturages en 2022, par région

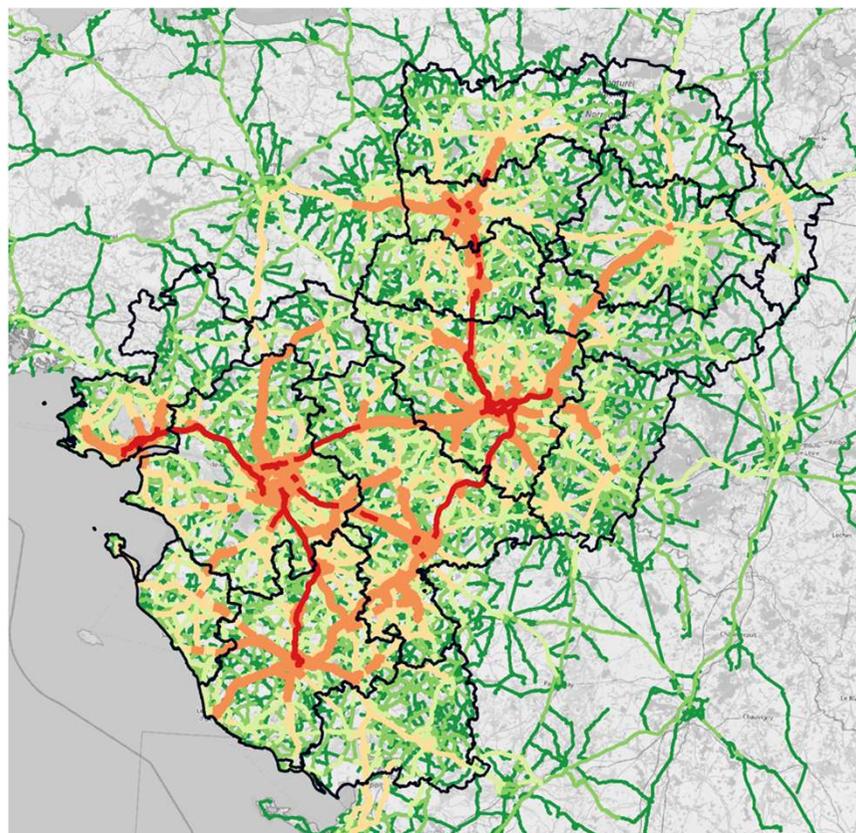


OFFRE-T-IL UNE RÉPONSE EN TERMES DE MOBILITÉ POUR SUR LES ZONES PEU DENSES ?

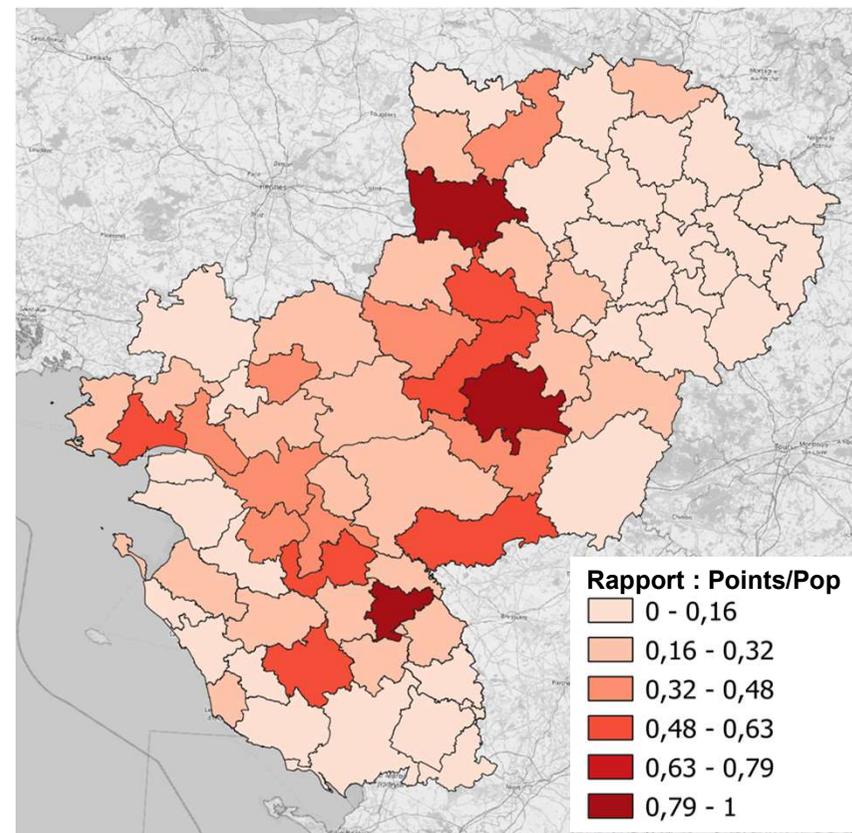


nombre d'arrivées/départs par communes 2021 Vs 2022

OFFRE-T-IL UNE RÉPONSE EN TERMES DE MOBILITÉ POUR SUR LES ZONES PEU DENSES ?



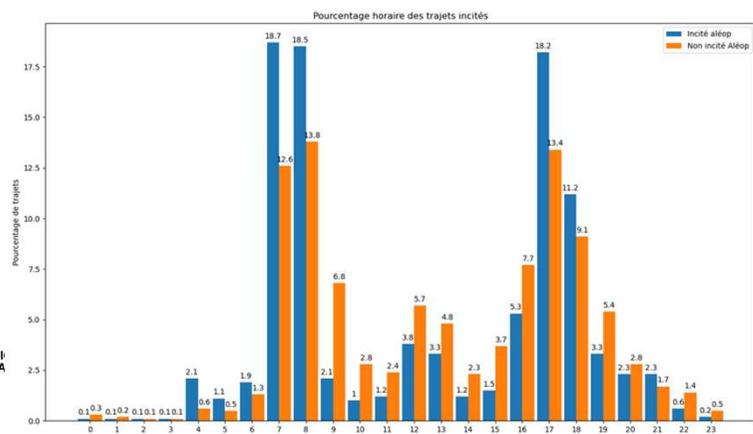
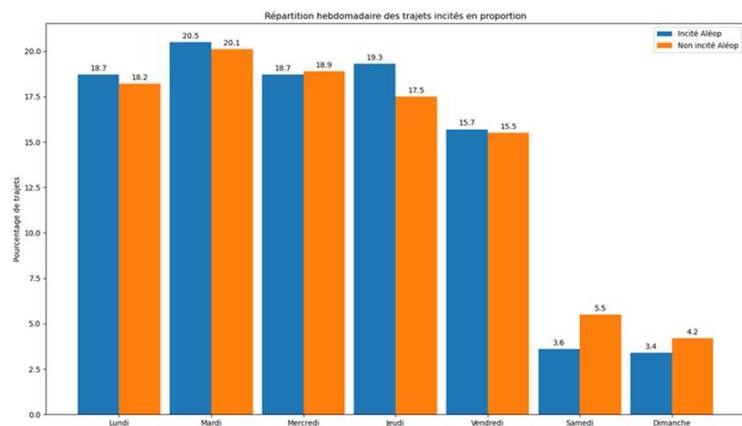
reconstitution des trajets janvier-décembre 2022



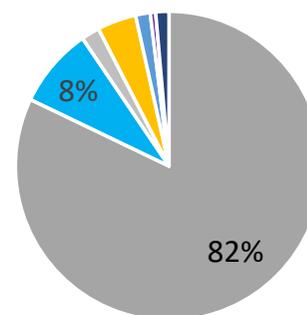
Données sur la période janvier 2021 – décembre 2022

TOUCHE-T-IL SA CIBLE PRIORITAIRE DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL / DOMICILE-ÉTUDES ?

distribution hebdomadaire et horaires des trajets
(bleu incités, orange non incités) – exploitation RPC

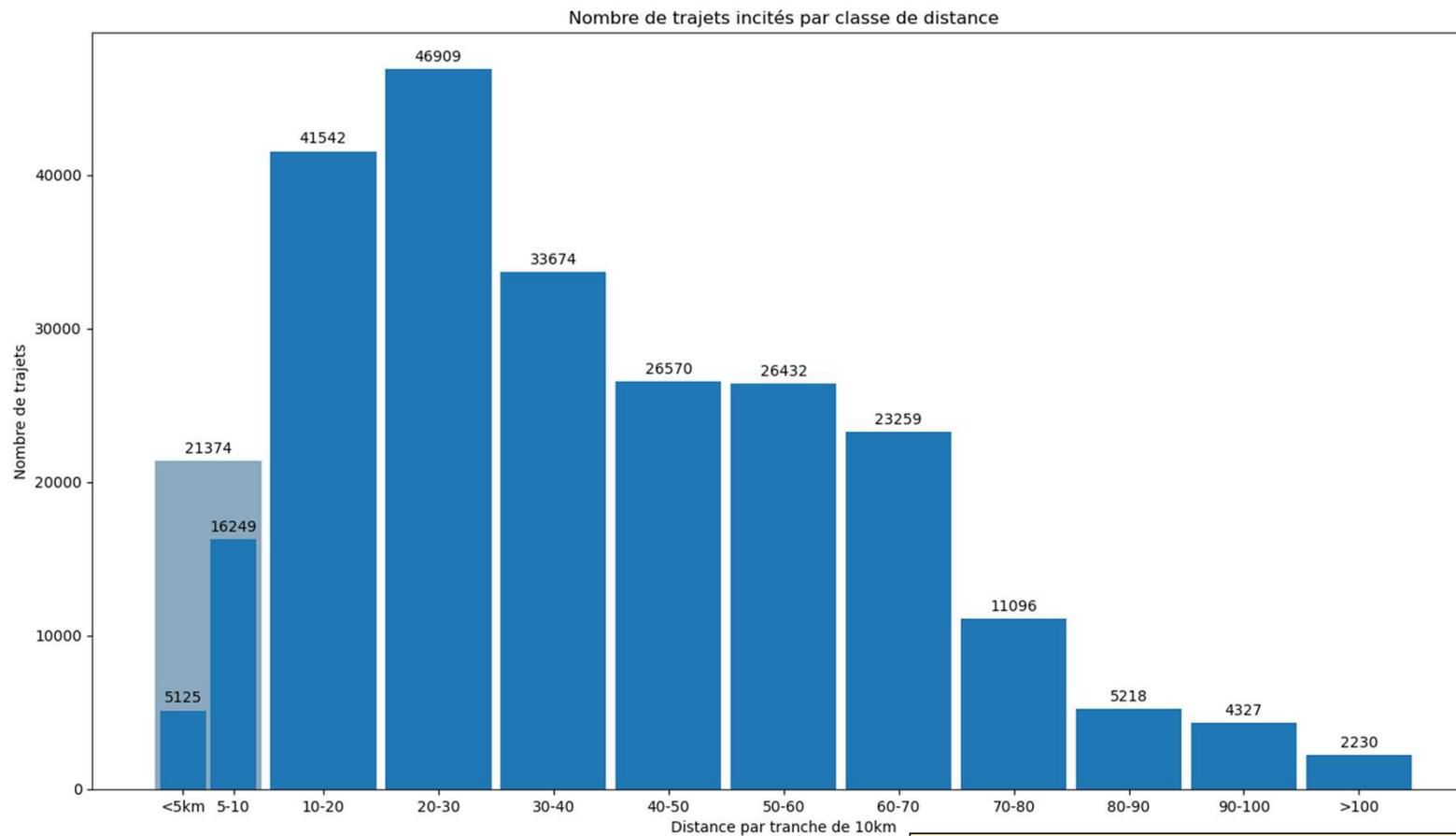


Motif le plus fréquent - enquête usager



- Me rendre au travail
- Me rendre dans mon lieu d'études
- Pour mes trajets professionnels
- Pour motifs loisirs ou achats
- Pour rendre visite à un proche
- Pour accompagner un proche à un rdv
- Autres motifs

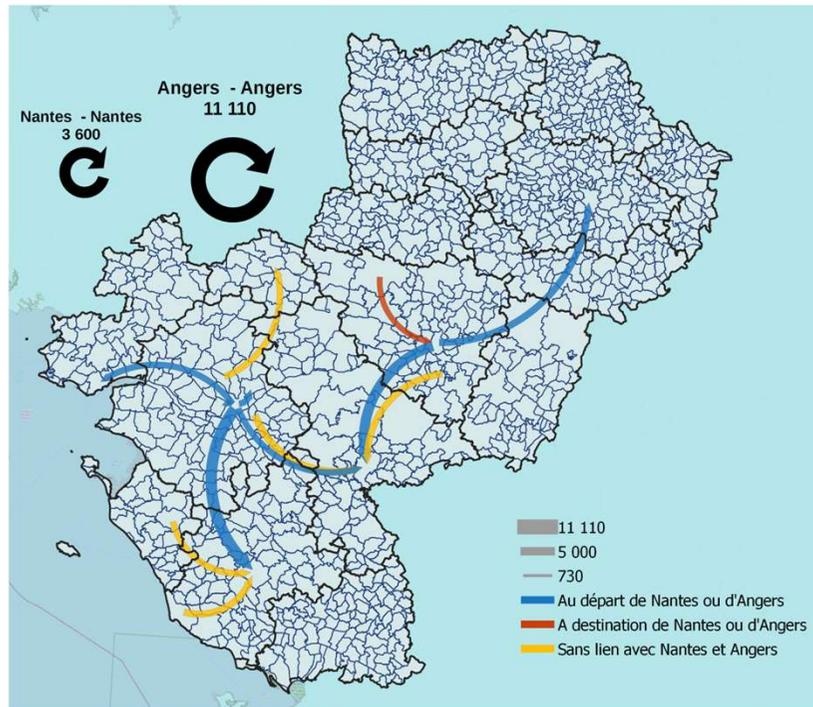
EXPLOITATIONS DU RPC – LA CIBLE EST-ELLE ATTEINTE?



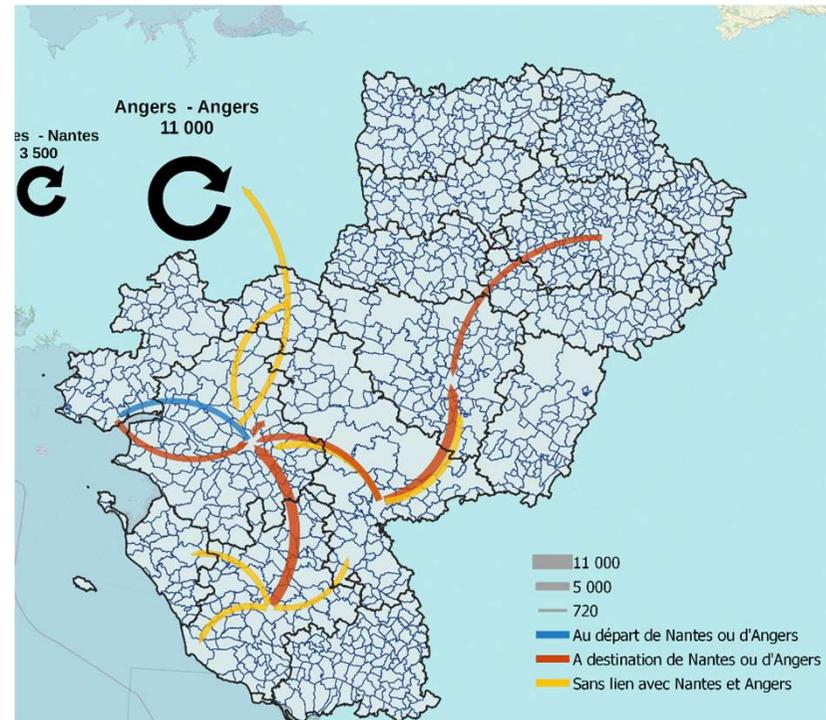
classes de distances des trajets incités

Les trajets 0-10 km représentent 23 % des trajets du RPC, mais 9,6 % des trajets incités.

QUELLE CONCURRENCE AVEC LES LIGNES DE TC LOURDS ?



Flux principaux covoiturage HPM (7h – 10h)
RPC



Flux principaux covoiturage HPS (16h – 20h)
RPC

QUELLE EFFICIENCE DU POINT DE VUE SOCIO-ÉCONOMIQUE ?

La Région Pays de la Loire

- > Coût des incitations
- > Coût de la communication

Les conducteurs

- > Revenus des trajets incités ALEOP
- > Pertes des revenus non incités pour les anciens covoitureurs
- > Coût d'usage VP augmenté par 5 % pour les nouveaux covoitureurs (détours supplémentaires par rapport aux trajets sans passagers)

Hypothèses

- > Composition du parc roulant
- > Consommation d'énergie (L ou kWh/km)
- > Facteurs d'émission de GES (kgCO2e / L)
- > Coût de l'énergie (€ / L ou kWh)
- > Coût d'entretien / dépréciation des véhicules

Bilan global

Région Pays de la Loire	-370 432,99 €
Conducteurs	82 423,77 €
Passagers	465 153,36 €
Opérateurs de covoiturage	1 892,70 €
État	-91 815,58 €
Coût d'opportunité des fonds publics	-92 449,71 €
Environnement	69 901,05 €
VAN-SE	64 672,59 €

Les passagers

« anciens covoitureurs »

- > Coût des trajets incités ALEOP
- > Gains sur le coût des trajets non incités

Les passagers

« reportés de la voiture solo »

- > Coût des trajets incités ALEOP
- > Gains sur le coût d'usage de la VP

Les passagers « induits »

- > Gains par la méthode du demi-surplus soit la moitié du gain unitaire des « anciens covoitureurs »

Les opérateurs

- > Marge de 5 % sur le gain de chiffre d'affaire

Les effet sur l'environnement

- > Gains sur la sécurité routière
- > Gains sur la pollution
- > Gains sur le bruit
- > Gains sur les émissions de GES

L'État

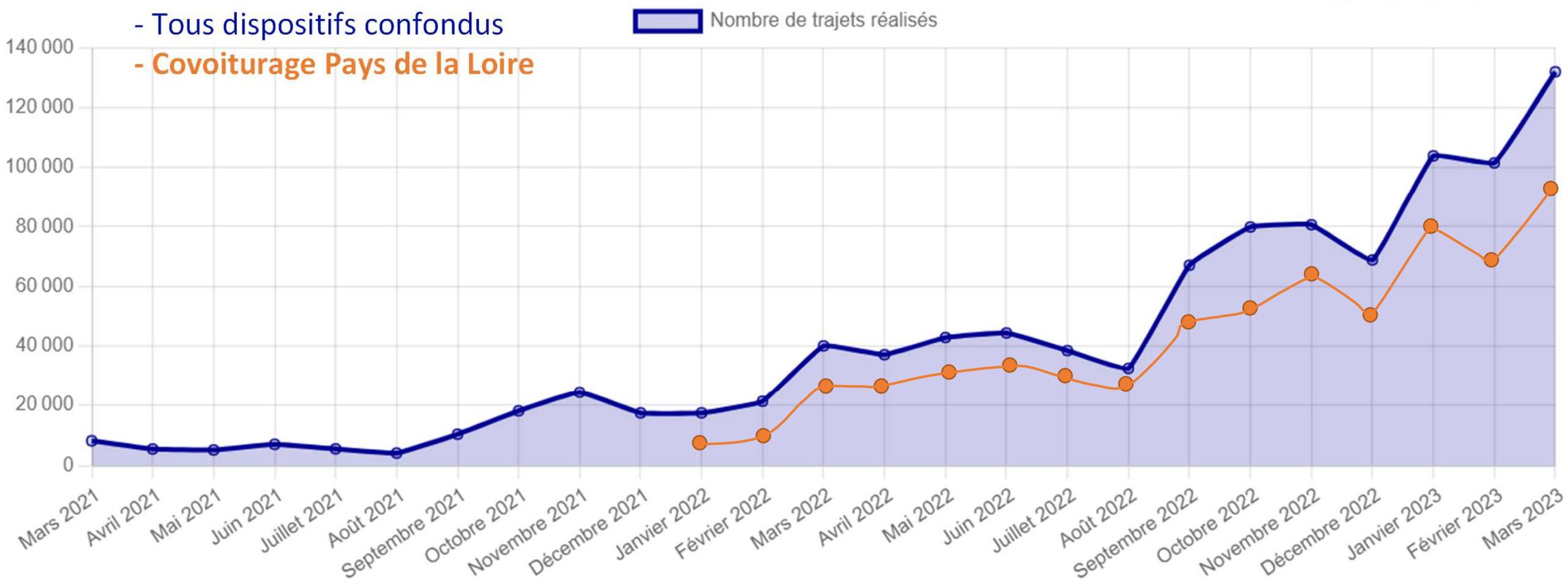
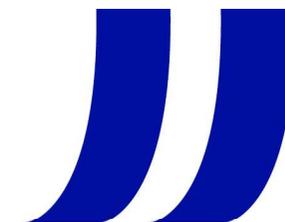
- > Pertes de recettes fiscales (taxes sur l'énergie, TVA sur l'entretien des véhicules)

La collectivité

- > Coût d'opportunité des fonds publics

Calcul sur 2021 – 75 000 trajet incités
Exploratoire et affinage sur l'année 2022

LE COVOITURAGE PLANIFIE EN PAYS DE LA LOIRE

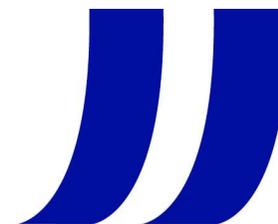


Covoiturage Pays de la Loire : 73% du covoiturage planifié réalisé en Pays de la Loire (moyenne depuis 27 mois)

En Mars, Pays de la Loire = 2^{ème} région de France en *volume de covoiturage* (après IDF),

2^{ème} région de France en *trajet/1 000 emplois* (après la Normandie -> portée par Rouen Métropole)

COVOITURAGE PAYS DE LA LOIRE, LE BILAN 2021/2022



Une pratique en augmentation constante depuis le lancement du dispositif d'incitation
Multiplication par 6 du nombre de trajets

2021



75 922

Covoiturage
réalisés (= trajets
passagers financés)



269 870 €

Subvention de
la Région Pays
de la Loire

2022



421 142

Covoiturage
réalisés



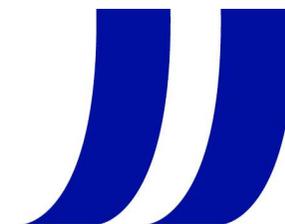
1 356 263 €

Subvention de
la Région Pays
de la Loire

- ½ million de trajets covoiturage incités depuis janvier 2021
- **1,6M€ d'incitation financière versée par la Région Pays de la Loire aux covoitureurs ligériens**
- 2 500 trajets covoiturage réalisés par jour ouvré (moyenne au 4^e trimestre 2022)



COVOITURAGE PAYS DE LA LOIRE 2023



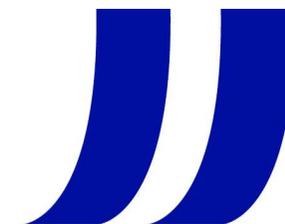
Evolution des conditions (en vigueur depuis le 01 février 23)

Une subvention est versée par trajet et par personne transportée, elle est calculée selon les modalités suivantes :

- 6 trajets passagers maximum par conducteur et par jour,
- Une indemnité **de 1€ par trajet passager jusqu'à 20 km**, puis 0,10 € par km au-delà, jusqu'à un **plafond de 3€ par trajet passager**,
- **120€ d'incitation** de la Région des Pays de la Loire au maximum par mois et par conducteur,
- Pour tous les covoitureurs de 18 ans et plus,
- Pour les trajets **à partir de 5 km et jusqu'à 80 km (inclus)**, dont le départ et l'arrivée sont dans la région des Pays de la Loire
- Les trajets internes aux métropoles de Nantes, Angers, Le Mans et de l'agglomération de Cholet sont exclus.
- Trajets de classe de preuve C



COVOITURAGE PAYS DE LA LOIRE



Une pratique qui s'accroît en volume de trajets

Mars 2023



94 000

Covoiturages
incités



173 792 €

d'incitation PL
auprès des
ligériens

24 000 usagers actifs

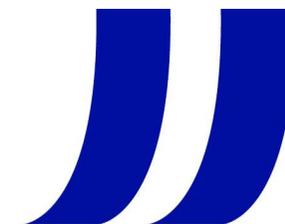
En moyenne sur le mois,

- Un conducteur effectue **8 trajets passagers**
- Il reçoit **15€ d'incitation régionale**
- **1,85 € par trajet passager**

Un trajet moyen en covoiturage = **27 minutes / 30 kilomètres**

4 100 trajets
générés par
jour ouvré

COVOITURAGE PAYS DE LA LOIRE, QUELS USAGERS ?



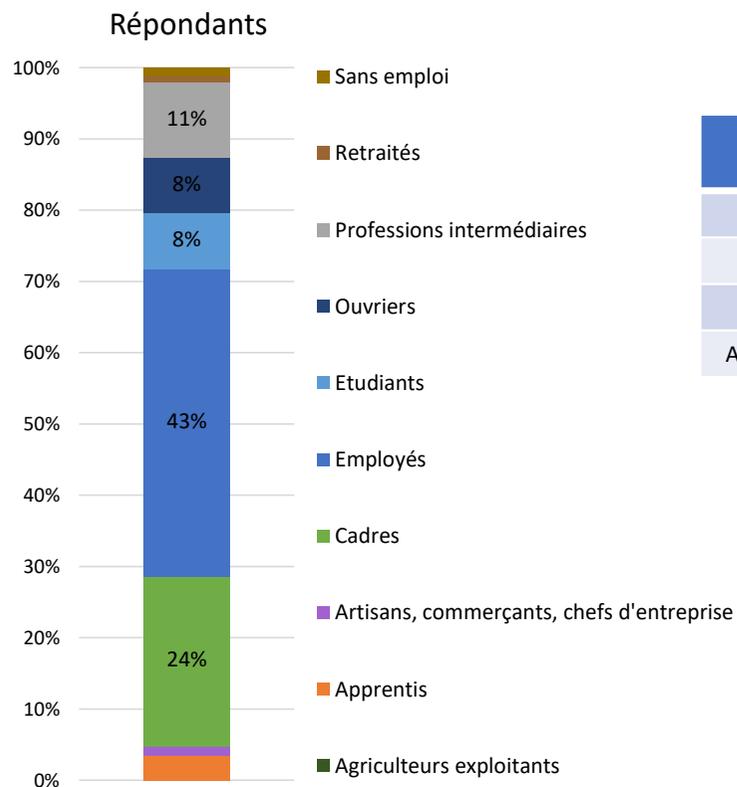
Objectifs :

- Connaître les profils d'usagers du dispositif
- Identifier les parcours modaux
- Appréhender les retours qualitatifs sur Covoiturage Pays de la Loire

Enquête web proposée avec l'appui des 4 opérateurs partenaires

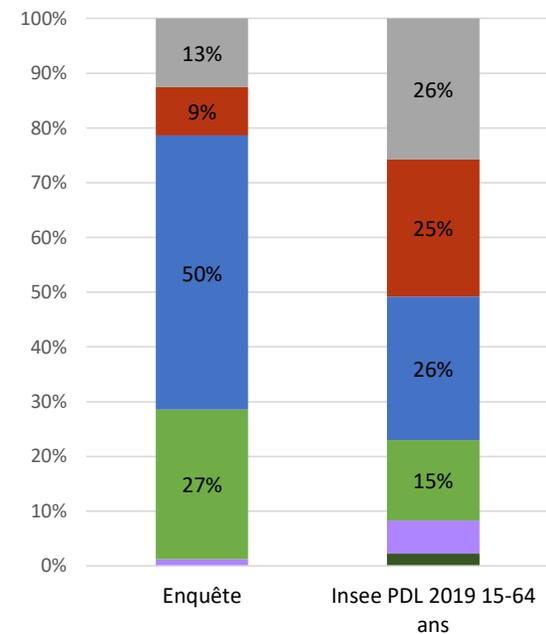
- Réalisée du 23 mars au 5 avril 2023
- 26 000 personnes ciblées = personne active sur l'application et ayant réalisé au moins un trajet sur les 3 derniers mois.
- **2 889 réponses obtenues** (11% des sondés)
- Approche rapide : 18 questions / 3'15 de temps de remplissage moyen

BEAUCOUP D'EMPLOYÉS, PEU D'INACTIFS



Catégorie	Répondants	Insee 2019 PDL 15-64 ans
Sans emploi	1 %	15 %
Retraités	1 %	8 %
Etudiants	8 %	10 %
Actifs avec emploi	90 %	67 %

Zoom sur la répartition des CSP en emploi



- Professions intermédiaires
- Ouvriers
- Employés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Agriculteurs exploitants

LA DISTINCTION PÔLE URBAIN / AUTRES ZONES DE RÉSIDENCE

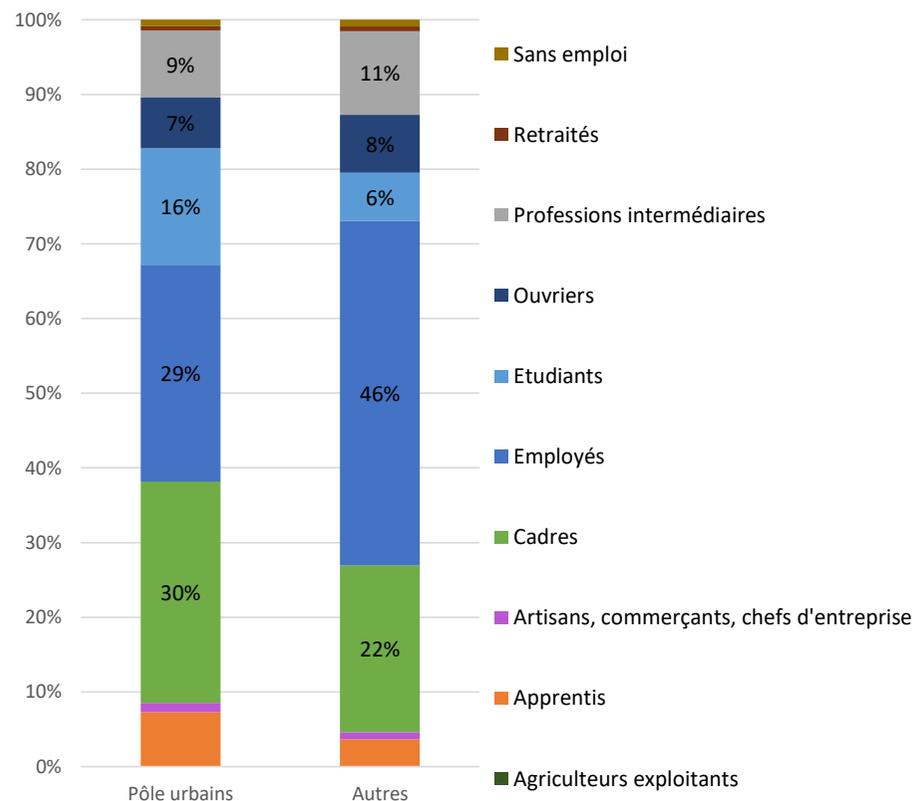
« Pôles urbains » :

Classification effectuée à partir de la liste des communes au 1/1/2023. 2 critères :

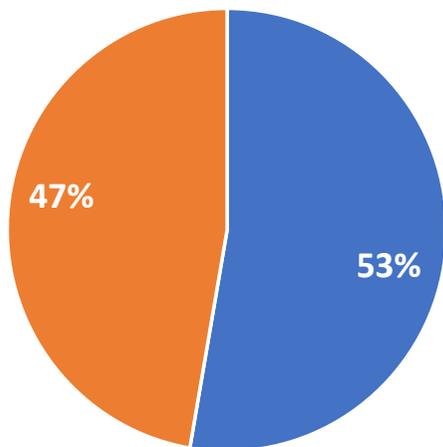
- commune-centre dans l'aire d'attraction des villes 2020
- aire d'attraction des villes 2017 = 75 000 habitants ou +

Nantes / Angers / Le Mans / Saint-Nazaire / Cholet / La Roche sur Yon / Laval

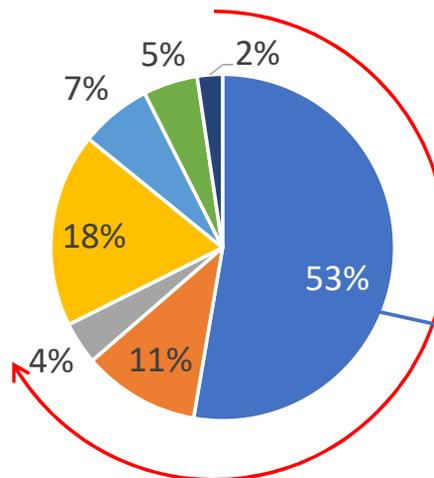
- **Répondants à l'enquête** : pôles urbains (17%) / Autres zones de résidence (83%)
- **Poids démographique** : pôles urbains (23%) / Autres zones de résidence (77%)



LES PARCOURS MODAUX

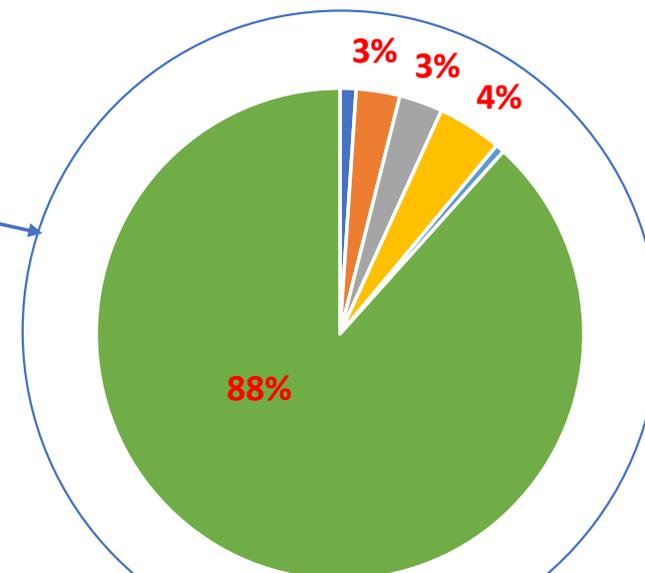
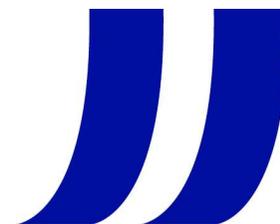


■ Nouveaux covoitureurs ■ Anciens



■ Nouveaux covoitureurs
 ■ Anciens qui se sont mis au motif trav/études
 ■ Anciens trav/études qui se sont mis au régulier pour ce motif
 ■ Anciens trav/études restés réguliers
 ■ Autres anciens trav/études réguliers
 ■ Autres anciens trav/études ponctuels
 ■ Autres anciens covoitureurs

Un dispositif qui génère 64% de nouveaux covoitureurs du quotidien

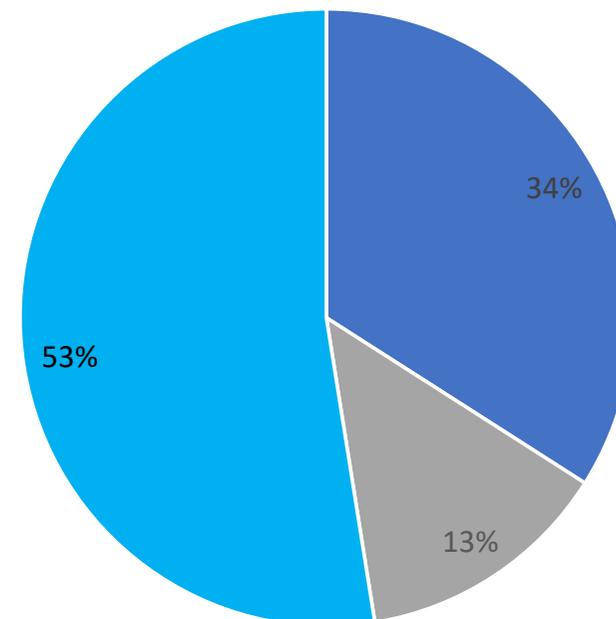
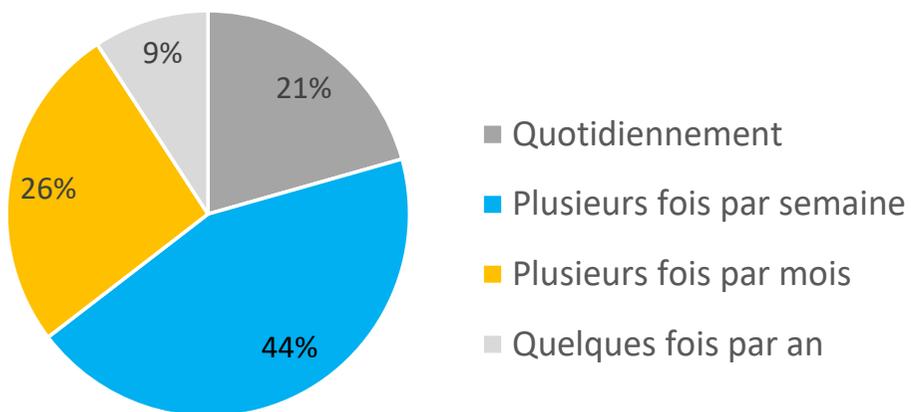


■ Autres modes (deux roues motorisés...)
 ■ Je n'effectuais pas ces déplacements
 ■ TER ou train
 ■ Transports collectifs (bus, tram, car)
 ■ Vélo ou Vélo à Assistance Electrique
 ■ Voiture solo

- Un effet levier pour 2 usagers sur 3
- Le dispositif d'incitation génère du **report modal depuis la voiture solo**
- Les changements modaux depuis les TC restent marginaux

UN COVOITURAGE NON ANECDOTIQUE UNE FORTE ALTERNANCE CONDUCTEUR-PASSAGER

Fréquence de déplacement en covoiturage

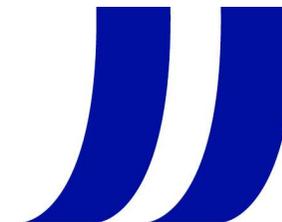


SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE USAGERS

- **Une base riche** pour apporter de la **connaissance qualitative** par rapport à des informations jusqu'ici non accessibles ;
- l'importance du **milieu professionnel et du bouche à oreille** comme **vecteurs de notoriété du dispositif** ;
- **Une surreprésentation des femmes** dans l'échantillon.
- Des pratiques de covoiturage à plus de 50% en alternance passager ou conducteur ;

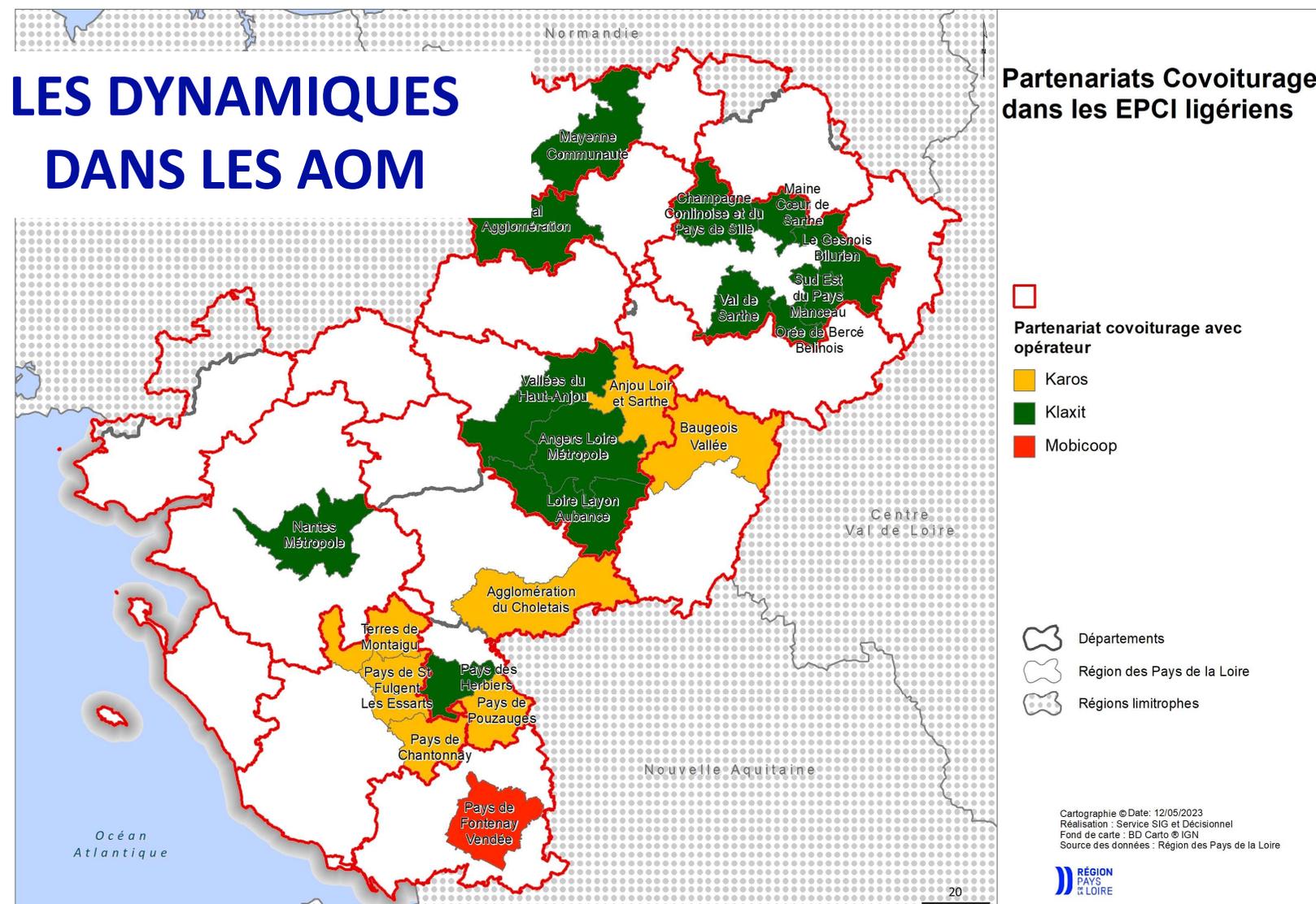
Les impacts : un amorçage réussi !!!

- **Un effet levier pour 2 usagers sur 3**
- **Du report modal** en très grande majorité (88%) **depuis la voiture solo** pour les nouveaux covoitureurs
- Un dispositif qui profite aux usagers en horaires alternés
- **Une confirmation de la cible touchée :**
 - Pratiques de covoiturage régulières à 65% au moins plusieurs fois par semaine,
 - Déplacements vers le travail et les études pèsent pour 90% des motifs,
 - Une pratique largement diffusée pour 4 départements sur 5 (la Sarthe un peu moins touchée),
 - Un dispositif qui touche davantage les zones moins denses que les 7 principales villes de Pays de la Loire.
- Une dépendance relative au dispositif : **60% des nouveaux covoitureurs continueraient à pratiquer** malgré un arrêt du dispositif.
Un effet d'antériorité à prendre en compte : 15% d'arrêt seulement parmi les anciens covoitureurs



LES DYNAMIQUES DANS LES AOM

Partenariats Covoiturage dans les EPCI ligériens



- Un dispositif régional « cadre » qui donne confiance aux acteurs pour s'engager dans la promotion du covoiturage
- Une vingtaine de dynamiques en cours dans les territoires (portage : AOM locales)
- La mobilisation et l'engagement des employeurs comme vecteur de massification de la pratique

CONTACTS

COURBE Damien (Chef de groupe) - CEREMA/DTerOuest/DMI/M
damien.courbe@cerema.fr

BOURCIER Sébastien - référent Covoiturage Région Pays de la Loire
sebastien.bourcier@paysdelaloire.fr

